

Règlement

page 1/3

Tout adhérent ou parent qui inscrit son enfant à Polform-Espace Dd, Art Monic, Id'île Sport s'engage à accepter et à respecter ce règlement. Est adhérent toute personne possédant un abonnement en cours de validité. Un adhérent ne peut s'inscrire qu'après avoir soldé tous les paiements de l'année précédente

Adhésion

- 1) Remplir les conditions d'inscription en fournissant : Dossier d'inscription dûment rempli et signé, **photo d'identité récente**, photocopie pièce d'identité recto verso, certificat médical de - de 3 ans portant la mention «*Apte à la pratique du sport et de la danse*», Règlement Intérieur, lu, approuvé, daté et signé, Attestation d'Assurance Extrascolaire pour les scolarisés, autorisation parentale pour les moins de 18 ans, attestation d'Assurance civile pour les adultes
- 2) Tout contrat d'adhésion signé engage le contractant à payer son abonnement dans la totalité et dans la formule choisie.
- 3) Tout versement effectué, partiel ou total engage le signataire à solder son abonnement pour la formule choisie
- 4) La cotisation se paye en début de cycle. Tout cycle entamé est intégralement dû et ne peut être remboursé
- 5) Les adhérents n'ont aucun droit ou avantage avant d'avoir versé le montant total de leur abonnement.

Tenue

- 6) Une tenue de sport ou danse correcte et appropriée, une serviette, un tapis de gym, des baskets.

Les cours

- 7) Les cours commencent et finissent à l'heure. Les adhérents doivent se présenter à l'accueil au moins 5 minutes avant le début des cours
- 8) Le planning des cours est susceptible de modifications. En cas de modification, la clientèle en sera tenue informée par whatsapp
- 9) Les cours sont maintenus avec un minimum de 10 personnes. En deçà de 10 personnes dans un cours, le cours en question est annulé.
- 10) Les portables doivent être éteints dans les salles de cours, tant pour les adhérents que pour les visiteurs
- 11) L'utilisation de tout produit : magnésie, colophane, poudre ou autre est interdite dans la salle sans autorisation de la direction
- 12) Toute discrétion doit être gardée dans les salles de cours,
- 13) Il est obligatoire d'attendre la fin du cours précédent avant de pénétrer dans la salle pour faire son cours

Réservation des cours via l'application *** Déciplus***

- 14) Il est demandé aux adhérents, ADULTES & JEUNES, une collaboration permanente avec les méthodes de la Direction : réserver ses cours en ligne au plus tard 2h avant le début des cours, via l'application DÉCIPLUS à télécharger sur son mobile (Code centre : polform972). Accéder aux salles avec son Décipass (QR CODE)

Les visiteurs ou parents

- 15) Les enfants doivent rester à l'accueil. Pour tout service de garderie, se rapprocher de l'accueil
- 16) Les visiteurs ou parents n'ont pas le droit d'assister au cours sans autorisation de la direction
- 17) Les enfants, ados et jeunes qui ont fini leur cours doivent impérativement attendre leur parent à l'accueil et non à l'extérieur, ni dans les vestiaires

Sécurité et hygiène

- 18) Il est obligatoire de porter des chaussures propres, réservées uniquement à la salle, de les enfiler dans les vestiaires pour garder les lieux propres, et de repartir avec ses chaussures de ville ; les chaussures à semelles noires qui laissent des traces ainsi que les chaussures de ville ne sont pas autorisées au cours. Les chaussures très sales (remplies de boue par exemple) doivent rester hors de l'enceinte.
- 19) Les salles de cours, vestiaires, douches et toilettes sont à disposition des adhérents ; Ils sont priés de les maintenir en état de propreté irréprochable et de rangement convenable
- 20) La cigarette est interdite dans l'enceinte et aux abords de la structure
- 21) La nourriture, chewing-gum et autre sucrerie ainsi que les boissons sucrées sont interdites dans les salles de cours
- 22) Tout vêtement oublié est gardé une semaine puis remis à une œuvre de bienfaisance

Jours de fermeture durant la saison

- 23) Les cours ont lieu de septembre à juin à l'exclusion des JOURS CHOMÉS, SAINTS, FÉRIÉS & PONTS, des périodes de NOËL : *Du 21 décembre au 02 janvier inclus* Et de CARNAVAL : *Du lundi gras jusqu'au dimanche*

Diffusion des informations

- 24) TOUTE INFORMATION sera diffusée via les groupes WHATSAPP. Faire savoir à la direction si vous avez bien été ajouté dans le groupe WHATSAPP.
- 25) Des prises de rendez-vous avec la direction sont possibles.

Retards et absences aux cours de danse

- 26) Chaque absence pénalise le travail du groupe et des danseurs réguliers. Prévenir en cas d'absences. Le manque d'assiduité ne peut être toléré.

Responsabilité

- 27) Polform-Espace Dd, Art Monic, Id'île sport sont assurés pour les dommages engageant leur responsabilité civile, celle de son personnel et de ses membres. Leur responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'utilisation inappropriée du matériel ou des accessoires de cours. Polform-Espace Dd, Art Monic, Id'île sport ne pourront pas être tenue responsables des accidents corporels engendrés par la pratique des activités ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents. À ce titre, les familles qui souhaitent être couvertes pour ce type de risques sont invitées à faire le nécessaire auprès de leur compagnie d'assurance.

Représentations publiques

- 28) La pratique développée tout au long de l'année se conclut par une participation à une représentation publique (spectacle de tous, rencontre, journée portes ouvertes, spectacle des danseurs sélectionnés selon des critères définis. La présence de tous est requise aux répétitions ainsi que l'acquisition des tenues.

Règlement Intérieur page 2/3

29) **MERCREDI Dd (FORMULE JOURNEE ou 1/2 JOURNEE)** École d'activités culturelles, artistiques et sportives

-Le Mercredi Dd ne fait office ni de centre de loisirs, ni de garderie... Le premier jour d'essai n'est pas gratuit.

-Les formalités d'inscription se font entre jeudi et mardi. Pas de formalités les mercredis

Journée type

06h30 jusqu'à 08h réception des enfants accompagné d'un des parents.

07h à 8h Petite Collation pour renforcer le petit déjeuner pris à la maison.

08h15 Début des activités

11h30 Début du déjeuner échelonné puis temps calme

12h40 Reprise des activités

16h30 Début Goûter échelonné

18h00 Fin de la journée

Se munir de :

Tous les Effets personnels marqués (sans exceptions) avec le respect des codes couleurs

1 tenue de sport et de danse correcte, équipement complet, 1 sac de sport, 1 serviette ainsi que des vêtements de rechange marqués au feutre ou au stylo

1 bouteille d'eau d'un litre minimum ou une gourde marquée au feutre

1 paire de baskets pour les 6 ans et plus marquée au stylo

1 paire de sandales et des vêtements de rechange marqués au stylo

1 drap de bain pour la sieste au temps calme marqué au stylo

1 rame de papiers blancs 80g et un paquet de feutres marqués à remettre à l'accueil et qui restera à Polform pour la saison

-Les enfants doivent connaître le contenu de leur sac quand ils partent de la maison et de Polform/Espace Dd

-Les parents des enfants doivent vérifier le sac de leur enfant pour s'assurer que son enfant n'a rien oublié

30) **CURSUS APPROFONDISSEMENT DE LA DANSE**

Le parcours approfondissement est ouvert à chaque danseur à partir de 8 ans. Les danseurs souhaitant intégrer ce parcours devront suivre :

- un planning hebdomadaire de cours techniques dans plusieurs disciplines, minimum 3 cours obligatoires par semaine
- De manière ponctuelle des stages de perfectionnement
- Une participation aux concours régionaux (groupes, solos, duos) et aux spectacles

Les Critères d'admission à cette option sont :

- un bon niveau technique, une grande disponibilité, un investissement et une motivation sans faille, un bon esprit de groupe, être passionné
- s'engager à être présent aux cours et aux répétitions.

Le danseur peut être exclu de ce parcours si la présence, l'assiduité et le travail ne sont pas respectés

31) **MERCREDI Dd // SAMEDI Dd // APPROFONDISSEMENT DE LA DANSE**

Interdits

- o Toutes sucreries, pâtisseries et jus
- o Tous jeux électroniques ou non, le portable, l'argent de poche
- o Le port des bijoux et de montre, le port des perles dans les cheveux
- o Le port de vêtement en Jeans, les jupes et les robes et les tenues de ville

Règles de fonctionnement

Les enfants doivent intégrer les cours en respectant les catégories d'âge. Les enfants peuvent, avec l'appréciation des Responsables, faire des choix correspondant de plus près à leurs attentes. Participation aux activités avec assiduité, discipline, sérieux, rigueur.

Vivre ensemble

-Aux intercourts, les jeux doivent être modérés, ne pas se pousser, ne pas avoir de gestes brusques à l'égard des autres. Il est interdit de se défier, de se faire des menaces. Il est interdit de grimper sur les murs du couloir des vestiaires.

-Les moments de repas se font dans le calme.

-Le matériel, les fournitures empruntés doivent être utilisés avec soin, bien rangés après utilisation

-Respect, discipline et obéissance à l'égard de l'équipe pédagogique. Un bon comportement est de rigueur de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du groupe.

-Accès aux vestiaires uniquement avec autorisation du professeur

-Effets personnels, sans oublier les chaussures, doivent être rangés dans son sac de sport toujours fermé dans les vestiaires

Vacances scolaires

Les cours ont lieu de septembre à juin à l'exclusion des jours fériés et des périodes de vacances scolaires

Règlement

page 3/3

ADULTES & JEUNES **MERCREDI Dd // SAMEDI Dd** **APPROFONDISSEMENT DE LA DANSE**

Rupture de contrat / Report de contrat

- 32) Pas de remboursement d'abonnement possible sauf en cas de:
- Force majeure
 - Mutation professionnelle hors du département de la Martinique sur présentation de l'attestation de l'employeur et de la copie du billet d'avion
- 33) Pas de report possible sauf en cas de maladie ou d'accident prouvé par certificat médical. En fin de contrat la période d'arrêt est reportée.
- 34) Le report est validé par lettre envoyée par voie postale ou électronique, pour force majeure ou mutation professionnelle au plus tard 1 mois après l'arrêt de l'abonnement, le cachet de la poste ou la date de l'envoi du mail faisant foi. La prise en compte de la demande de remboursement ne peut avoir lieu que si elle est faite au plus tard 2 mois après l'arrêt des cours, délai de rigueur et calcul du montant au prorata du nombre de mois restant
- 35) Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursable
- 36) En tout état de cause, les annulations de séances pour effectif non atteint, ou autre raison, ne donne aucun droit à remboursement partiel ou total d'un abonnement

Résiliation

- 37) En cas de non-respect du présent RI, un mauvais comportement persistant, suivi de 2 avertissements, le renvoi est prononcé sans remboursement.

Ce Règlement Intérieur est rédigé
au Lamentin, le 31 août 2022

Règlement Intérieur

Mis à jour le 31 août 2022

Je soussigné (e), déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de POLFORM-ESPACE DD / Art Monic / Id'île Sport et m'engage à en respecter les différentes disposition.

Chaque page du présent règlement Intérieur doit être paraphée

Fait au Lamentin, le

Signature : _____